



une création originale



Repérage amiante et cartographie associée

AMIANTE

23/11/2023 (09:30-10:30)

Les partenaires

Co-organisateur



Partenaires



Repérage amiante et cartographie associée



Souhila PARÉ
SEDDRE



Gilles LE POULARD
SOGELINK



Laurent ROQUIN
FIDI

Syndicat des Entreprises de Déconstruction, Dépollution et Recyclage des déchets du BTP

Une filière au service du **renouvellement** des territoires et de la **préservation** des ressources.



Le **SEDDRe** est au cœur d'un **réseau d'acteurs impliqués** dans la déconstruction et le recyclage et présente un **interlocuteur privilégié des pouvoirs publics**.



250
membres

et 70 membres
partenaires



4
métiers

Démolition, Désamiantage,
Sciage-Carottage, Recyclage e



7500
salariés

pour l'ensemble
du secteur



1,3 Milliards
d'euros

de chiffre d'affaire
moyen annuel

Les obligations du MOA en amiante

□ Différentes sources juridiques

Code de la Santé Publique

(protection des occupants des immeubles, DTA, repérages avant travaux, avant démolitions)

Code de la Construction et de l'habitation

(diagnostic PEMD pour démolition, réhabilitation)

Code du Travail

(principes généraux de prévention, évaluation des risques)

Code de l'Environnement

(Gestion des déchets, transport et suivi)

Obligations du maître d'ouvrage en matière d'amiante

```
graph TD; A[Code de la Santé Publique] --> C((Obligations du maître d'ouvrage en matière d'amiante)); B[Code de la Construction et de l'habitation] --> C; D[Code du Travail] --> C; E[Code de l'Environnement] --> C;
```

Une vigilance à toutes les étapes

□ **S'entourer d'intervenants qualifiés :**

- Maîtrise d'œuvre compétente et éventuellement qualifiée qui est convenablement assurée par rapport à la nature et aux montants des travaux prévus
- Opérateur de repérage certifié et assuré
- Coordonnateur SPS dès lors qu'il y a plusieurs entreprises intervenantes
- Entreprise de désamiantage certifiée

□ **S'impliquer dans toutes les étapes préliminaires du chantier**

- Définir avec précision le périmètre et le programme des travaux
- S'assurer d'un bon repérage (avant travaux / avant démolition)
- Vérifier, éventuellement en lien avec les entreprises de travaux, la nécessité de réaliser un complément de repérage à l'issue du diagnostic.
- Prévoir une visite conjointe MOE/opérateur de repérage
- Vérifier que le rapport contient les plans à jour, localisant les matériaux et produits amiantés
- Veiller à la mise à jour du Dossier Technique Amiante

Les différentes étapes avant les travaux

Réception du Rapport de repérage définitif (avec plans lisibles localisant les matériaux amiantés)

Maître d'œuvre rédige le Dossier de Consultation des Entreprises DCE (validé par le maître d'ouvrage)

- CCAP, CCTP, estimation des coûts de travaux

Sélection de l'entreprise de désamiantage certifiée

Analyse critique des documents qui lui sont communiqués : DTA, rapport de repérage, PGC, CCTP, DICT...

--> **Evaluation des risques:**

- Evaluation du Niveau d'empoussièrement (matériau et techniques de retrait, choix des EPI et EPC

- Rédaction du Plan de Démolition, de Retrait et d'Encapsulage (PDRE) et envoi à l'inspection du travail un mois avant les travaux

Evaluation des risques

Analyse des risques à partir des rapports transmis par le MOA

PRDE à IT 1
mois avant les
travaux

Evaluation des niveaux d'empoussièremement des processus
(matériau+technique de retrait+moyen de protection collectif)

Niveau 1 < 100f/l

TMP2P ou TH3P
ou TM3P

1 polyane pour protéger les
surfaces non décontaminables
1 zone de décontamination
1 douche d'hygiène
1 vestiaire d'approche

Niveau 2 :
100 à 6000f/l

TM3P ou Adduction
d'air

Confinement avec 6
renouvellement d'air
Dépression >10Pa
3 compartiments 2 douches
1 vestiaire d'approche
Sas déchets
Groupe électrogène

Niveau 3 :
6000 à 25000 f/l

Adduction d'air ou
tenue ventilée

Confinement à double peaux
avec 10 renouvellement d'air
Dépression >10 Pa
3 compartiments 2 douches
1 vestiaire d'approche
Sas déchets
Groupe électrogène

Les enjeux

- **Un repérage amiante complet et adapté est au centre du bon déroulement d'un chantier.**
- ✓ Bonne estimation des coûts des travaux
- ✓ Prix du marché défini sans mauvaises surprises
- ✓ Eviter les pollutions et les arrêts de chantier
- ✓ Protection du personnel et de l'environnement
- ✓ Protection du maître d'ouvrage des dérives financières et des problèmes judiciaires

Conclusion

La clé pour un bon déroulement de chantier est d'avoir :

- D'avoir le bon diagnostic complet réalisé par des opérateurs certifiés et assurés
- D'avoir une maîtrise d'œuvre compétente et assurée
- Une entreprise de désamiantage compétente et certifiée

Contacter le SEDDR_e



Souhila Paré

Chargée des sujets amiante, prévention et formation

07 88 39 88 31

pares@seddre.ffbatiment.fr

GRAND
Circuit

une création originale

 AMÉLIORONS
LA VILLE



Repérages Amiante et traçabilités

Quelques mots sur la FIDI

La FIDI, Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier, 1^{er} syndicat **indépendant** de la profession, existe depuis 2004. Elle fédère aujourd'hui près de **2000 salariés** du secteurs, représentés par ses **1 500 diagnostiqueurs certifiés**, répartis dans 750 entreprises adhérentes.

Elle a pour vocation de **représenter et défendre** ses adhérents auprès des instances gouvernementales et des directions techniques et réglementaires, à travers ses commissions et groupes de travail, principalement dans les domaines certifiés et normatifs.

Elle accompagne ses adhérents avec de nombreux services et partenariats (RCP de Groupe, veille juridique et réglementaire, partenariats commerciaux avantageux, ...) et soutient la profession à travers des **campagnes de communication valorisantes** (site et campagne « Métier Diagnostiqueur » par exemple)

Vous retrouverez l'ensemble des informations concernant la FIDI sur son site Internet :
www.lafidi.fr et sur nos pages LinkedIn et Facebook



FÉDÉRATION
INTERPROFESSIONNELLE
DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER
Ensemble, construisons l'avenir

Comprendre l'organisation de la FIDI

La FIDI est composée de plusieurs instances et Groupes de Travail :

- **Le conseil d'administration** : il est constitué de 12 postes d'administrateurs répartis de manière égale en fonction des 3 collèges (A : moins de 10 salariés, B : de 10 à 100 salariés et C : plus de 100 salariés), qui réunissent environ 10 fois dans l'année.
- **Le bureau** : Il est constitué d'un nombre restreint d'administrateurs, il se réunit toutes les 2 semaines afin de préparer les sujets à traiter en conseil d'administration.
- **Les groupes de travail et commissions** : Ces groupes sont pilotés par un administrateur de la FIDI, auquel viennent s'ajouter des adhérents. Un groupe de travail se réunit une fois tous les deux mois environ pour une durée de travail de quelques heures, ces réunions sont indispensables pour la FIDI car cela permet de **produire du contenu** et des **réflexions** nécessaires au développement de notre fédération.
- **Les adhérents** : Les adhérents sont le **moteur de la FIDI**, ils permettent de développer notre fédération d'un point de vue technique et financier, se fédérer permet de communiquer avec différents interlocuteurs de manière plus audible et plus crédible. Aujourd'hui la FIDI compte plus de 1800 salariés, dont 1500 diagnostiqueurs certifiés.
- **Les temps forts de la FIDI** : Les **RVDI** avec les « *Rencontres nationales de la FIDI* » et notre **Assemblée Générale** .
- **L'Extranet de la FIDI** : Extranet étoffé. Vous y retrouverez votre fiche publiée dans l'annuaire de la FIDI et d'autres informations importantes : reprise des News, veille règlementaire, Questions / Réponses, agenda, partenariats ...

Les grands enjeux du Repérage Amiante

❑ Enjeux humains :

Expositions accidentelles : Contaminations des intervenants
Pollution de site et de locaux: Exposition des occupants

❑ Enjeux juridiques :

Arrêt de Travaux
Amende administratives (9000 euros)
Sanctions civiles et pénales en cas de mise cause

❑ Enjeux de responsabilité sociétale

Pollution de l'environnement :
Recyclage et dissémination de MPCA avec impacts sur
d'autres opérations

❑ Enjeux financiers

Impacts sur les travaux, surcoûts, décalages en cas de non ou
mauvaise réalisation d'un RAAT (*attention aux découvertes en
cours de chantier post désamiantage (...)*)

=> Le Repérage amiante est le 1^{er} maillon d'une chaîne vertueuse

Repérage Amiante dans le Bâtiment

Code de la santé et Code du travail

Code Santé Publique : cadre la traçabilité

- Décret du 3 Juin 2011 et ses arrêtés
- Repérage Matériaux Liste A et B normalement et visuellement accessibles
- Sans sondages destructifs ni démontage lourds
- Pour genèse des Dossiers de Traçabilité (DTA, DAPP)

Repérage amiante avant travaux :

- Code du Travail: Décret du 4 mai 2012,
Défini les principes généraux de prévention, la SS4, la SS3
Prévenir les risques d'exposition à l'amiante des travailleurs
- Décret du 9 mai 2017 Repérage Avant Certaines Opérations
Modifie et précise les principes généraux de prévention
À savoir R4412-97
- Arrêté 16 juillet 2019, repérage avant travaux dans les immeubles bâtis

Norme NFX 46-020 :

- Contenu, méthodologie et modalité de réalisation des missions de repérage
- Citée par l'arrêté du 16 juillet comme réputée satisfaisante aux exigences

Repérage Amiante Avant Travaux & Démolition

Le repérage est adapté à

- La nature de l'opération
- Son périmètre
- Selon le programme détaillé des travaux et leurs phases éventuelles (*vigilance*)

L'Opérateur de repérage

Est Certifié Amiante Mention depuis le 1er juillet 2020

Détermine le périmètre et le programme de repérage

Définit les sondages, les Zones Présentant des Similitudes d'Ouvrage et fixe sa stratégie d'échantillonnage, envoie pour analyse au laboratoire

Puis

Estime la quantité des MPCA repérés (Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante)

- En ml, unités, m²
- A différencier de l'estimation de la Quantité des Déchets

Repérage Amiante Avant Travaux & Démolition

Le Donneur d'Ordre

Communique

- La liste des immeubles ou parties d'immeubles bâtis concernés
- Le programme détaillé des travaux
- Les plans à jours (si inexistant, il les fait réaliser)
- DTA, Rapports de repérage antérieurs

Rôle également :

- Prend les dispositions pour permettre l'accès à l'ensemble des locaux
- Fournit les moyens pour accéder en sécurité aux matériaux et produits
- Informe les occupants/exploitants des locaux concernés

Fait mettre à jour la mission et les rapports :

- Si modification du programme des travaux !
- En cas pré-rapport : réserves liées à l'accès ou investigations complémentaires

Petits rappels

Définition des acronymes DTA et DAPP

- **DTA** : **Dossier** Technique Amiante
- **DAPP** : **Dossier** Amiante Parties privatives

Rappel de ce que sont les DTA et DAPP

- **Ce ne sont pas des rapports de repérage !!**
- Ce sont des “**classeurs**” , des dossiers de traçabilité
- **Constitués** sur la base d'un **repérage Liste A et B**,
- La plupart des logiciels métiers sortent des trames Word, modifiables
- Imprimables pour constituer un classeur, implémentables des RAAT, des BSDA etc...
- Pour faire vivre les informations de suivi de la donnée amiante du Bâtiment

Le code du travail prévoit la Mise à jour des dossiers de traçabilité

Le donneur d'ordre doit transmettre une copie du RAAT au propriétaire (si différent) Quelle finalité???

- o la mise à jour du DAPP pour un appartement en Immeuble Collectif d'habitation
- o la mise à jour du DTA pour les autres locaux assujettis

Quelle opportunité pour les ORA ?

- o maîtriser et comprendre cette obligation pour **proposer ce service**

Opportunités pour les opérateurs de repérage

Développer de nouvelles compétences

- **S'intéresser aux logiciels de dématérialisation** de la donnée amiante
- Amiante 360, BatInbox, Budac , DiagInfo, etc ...
- Qui proposent du **DTA ou DAPP dématérialisé** (centralise la donnée, cartographie, accès et transmission facilité, gain de temps, gain d'argent, etc...)
- Et permet de proposer des services de **Gestionnaire de DTA pour autrui**
- Éventuellement de réfléchir à proposer d'autres services complémentaires
 - Ex : accompagnement sur les **mesures conservatoires** post Actions Correctives 1^{er} & 2^{ème} niveau
 - Pourquoi pas de l'**AMO Amiante**...

Opportunités pour les opérateurs de repérage

Avant de développer des services complémentaires

- **Attention aux enjeux de responsabilité**
Qui repère, qui saisie, qui gère, etc...?
- **Vigilance sur l'Assurance RCP**



Vice Président FIDI
Pilote du GT Amiante
06 10 76 51 78
l.roquin@sodiatec.com



FEDERATION
INTERPROFESSIONNELLE
DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER
Ensemble, construisons l'avenir



une création originale



Repérage et cartographie de l'amiante

Présentation de SOGELINK

Leader européen de la construction tech

Éditeur de solutions logicielles, cloud et mobiles pour les professionnels des infrastructures, des chantiers et du patrimoine. Accompagne **la digitalisation du secteur de la construction depuis plus de 20 ans**, en simplifiant **les interactions au sein de la chaîne de valeur** des projets de travaux **au bureau comme sur le terrain**.

650 collaborateurs. Présents à l'international avec 5 filiales.

Une gamme de solutions dédiée à la gestion du risque amiante.



**AVIS CEVALIA
N°2021-01**

[Validé le 29 janvier 2021](#)



**Titulaire du marché de
gestion de la
DTA-thèque de la
Direction immobilière
de l'Etat - 100 000
bâtiments**



**Amiante360
Patrimoine**

**Traçabilité de
l'amiante, DTA
numérique**

2016



**Amiante360
Travaux**

**Suivi collaboratif
des chantiers**

2016



**Amiante360
Exposition**

**Pilotage de
chantiers de
désamiantage**

2017



**Amiante360
Voirie**

**Cartographie des
repérages amiante
et HAP**

2019



BatiDiags360

**Suivi des
diagnostics
techniques**

2022

Éviter le gouffre financier

Les coûts de la gestion du **patrimoine immobilier** et des **installations** représentent généralement près de **20%** des **coûts d'une organisation**

- Accès à l'information au bon moment
- Avoir l'information « up to date »
- Connaître l'historique

Être en mesure d'avoir de la visibilité pour prendre
les **bonnes décisions**

Cartographier le risque : Un élément clé



5000 - Sogelink-MIXTES

7 agences sélectionnées

Tous les groupes

1 - Bâtiment Candice Paul ...

AMIANTE DIAGNOSTICS



Accueil > 1 - Bâtiment Candice Paul Bert > Matériaux repérés > Plan

1 - Bâtiment Candice Paul Bert

Groupe : Candice
21, rue Paul Bert
69003 LYON

Soumis à la réglementation

DTA mis à jour 10/11/2023

PARAMÉTRAGE DU BÂTIMENT

- Informations et actions
- Annuaire
- Parties privatives
- Bibliothèque
- DTA 1
- Fiche récap 1
- Travaux 3
- Rapports
- Matériaux repérés**
- Travaux
- Diffusions

PLAN LISTE MPCA LISTE REPÉRAGES PLANNING

Matériaux Repérages

Niveaux : RDC
Partie privative : Toutes
Plan associé : 20190328_PLAN
Recherche : Info, localisation

Voir plus

Informations

TYPE	LÉGENDE
Matériau du plan	
Amianté	6
Retiré	0
Retiré partiellement	0
Confiné	1
Encapsulé	2
Recouvert	0
Repérage du plan	
Amianté	9
Non amianté	6
Positionnement du niveau	
MPCA non positionnés	1
Repérages non positionnés	1
Signalétiques	
Signalétiques	0

MATERIELLE PAUL BERT	
1 Place Paul Bert 37000 TOURS	
PLAN	
REZ DE CHAUSSEE	
Version	1
Élaboré par	AMIANTE360
Validé par	AMIANTE360
Créé le	10/11/2023
Modifié le	10/11/2023
TOURS	

Surface de plancher: RDC = 454,96 m²
Espace = 377,39 m²

Même sur la base de photographies



23041 - [OLD]CHU de Gre...

3 agences sélectionnées

Tous les groupes

Bât. 508 - Chauffage Sces ...

AMIANTE DIAGNOSTICS



Accueil > Bât. 508 - Chauffage Sces Techniques > Matériaux repérés > Plan



Bât. 508 - Chauffage Sces Techniques
CS 10217
38043 Grenoble
Soumis à la réglementation
DTA mis à jour

PARAMÉTRAGE DU BÂTIMENT

- Informations et actions
- Annuaire
- Parties privées
- Bibliothèque
- DTA 1
- Autres 7
- Rapports
- Matériaux repérés**
- Travaux
- Diffusions

PLAN LISTE MPCA LISTE REPÉRAGES PLANNING

Matériaux Repérages

Niveaux :

Chaufferie

Partie privée :

Toutes

Plan associé :

2020_PLAN_chauf

Recherche :

Info, localisation

RÉINITIALISER

Voir plus

Informations

TYPE LÉGENDE

Matériau du plan

Amianté	1
Retiré	0
Retiré partiellement	0
Confiné	0
Encapsulé	0
Recouvert	0

Repérage du plan

Amianté	1
Non amianté	2

Positionnement du niveau

MPCA non positionnés	0
Repérages non positionnés	0

Signalétiques

Signalétiques	0
---------------	---



Réaliser des travaux La course aux documents

Etude :

5 Documents nécessaires pour le MOA et **5** documents pour l'OR

Consultation :

6 Documents pour le MOA et **5** documents qui émanent de l'entreprise, du laboratoire, et éventuellement du SPS

Exécution :

5 Documents pour le MOA et plus de **30** documents à transmettre par les différents intervenants.

Réception :

Le MOA à travers **7** documents permet la réoccupation des locaux

Une mauvaise préparation... Des travaux avec un budget "explosif"

40% de surcoût moyen lorsqu'il y a une mauvaise maîtrise du risque amiante sur un chantier

Une mauvaise documentation transmise, un rapport de repérage avant travaux avec un zonage des travaux aléatoire :

Ex : Déconstruction d'une ancienne base aérienne – Budget initial de 1.100 K€

- Arrêt de travaux avec immobilisation des engins de déconstruction

Coût de l'arrêt 400.000 € HT

- Rupture du plan arrêté et convenu
 - Planning devenu non contractuel
 - Prix nouveau dans le cadre de travaux complémentaires

Coût au redémarrage 500.000 € HT

La traçabilité

C'est l'une des plus grandes problématiques de la gestion du patrimoine

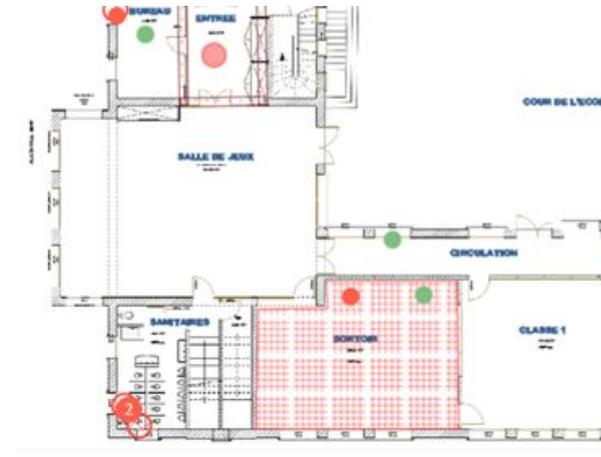
La traçabilité des opérations de maintenance et de travaux implique :

- l'archivage légal
- la diffusion
- le partage des données

L'assurance de retrouver **Qui** a fait **Quoi, Comment** et **Quand**

Les solutions numériques sont au cœur du métier du pilotage des risques

- Utiliser une plateforme collaborative commune aux Donneurs d'ordres, diagnostiqueurs, Laboratoires, entreprises de travaux, SPS, OPC,.....
- Partager les données utiles et tout l'historique de documents (DTA, DAPP, Fiche récap, rapports, données d'empoussièrement, RFI, levées de réserves,.....
- Exploiter la donnée brute des MPSCA pour vos Plans Pluriannuels de travaux



EXPORTER LES MPSCA



Gilles LE POULARD
Manager Business Unit Patrimoine
LD : 04 37 69 79 15
P : 07 88 27 45 40
gilles.lepoulard@sogelink.com



une création originale



Repérage amiante et cartographie associée

AMIANTE

23/11/2023 (09:30-10:30)